

DEVIS SO43619

Date : 04/04/2022
Conditions de paiement : Paiement immédiat
Commercial : DEPCZYNSKI Malgorzata
Email : mdepczynski@automobileclub.org

8488501
CCAS de Corbas
18 C rue des marronniers
69960 Corbas
France

DÉSIGNATION	QTÉ	PU HT	TVA	SOUS-TOTAL HT
[ATMOBPack3] Pack de 3 Ateliers de la Mobilité en présentiel Ce pack comprend l'animation d'une formation en présentiel pendant 3h pour chaque thématique abordée : - Atelier Connaissances Code de la route - Atelier Se Comprendre pour mieux réagir - Audit de conduite sur route	1	0,00 €	TVA 20%	0,00 €

Ces ateliers se dérouleront le jeudi 23 juin 2022 après-midi et le vendredi 24 juin 2022 toute la journée.

Le nombre de participants est fixé à 9 personnes maximum.

La prestation est entièrement prise en charge dans le cadre de la convention liant l'ACA à Atouts prévention Rhône Alpes

Le CCAS s'engage en contrepartie à mettre à disposition une salle adaptée pour accueillir le groupe (salle lachenal située au 18c rue des marronniers à Corbas)

Total HT	0,00 €
Taxes	0,00 €
TOTAL TTC	0,00 €

Commentaires

Pas d'escompte pour règlement anticipé.

A défaut de paiement de la facture à l'échéance, le solde dû sera majoré de plein droit d'une pénalité de retard calculée selon un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de l'autre partie, d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, il peut être demandé une indemnisation complémentaire, sur justificatif.

Bon pour accord,
Lu et approuvé

Signature et cachet